RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE L'ÉLEVAGE

PROGRAMME DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES AU SÉNÉGAL (FSRP-SEN)

CENTRE RÉGIONAL D'EXCELLENCE (CRE)

APPELS À CANDIDATURES

ALLOCATIONS DE RECHERCHE

CATEGORIE II

THÈSE DE DOCTORAT (3 ans)

Octobre 2026

INSTITUTIONS DU CENTRE RÉGIONAL D'EXCELLENCE (CRE)		
ISRA (BAME – CNRA – CERAAS)	**ENSA**	**ITA**

APPEL À CANDIDATURES– CATÉGORIE II- DOCTORAT

Bourse de thèse de doctorat (3 ans)

Le Centre Régional d'Excellence (CRE) sur les céréales sèches et cultures associées, qui regroupe l'ENSA, l'ITA et trois entités de l'ISRA (CERAAS, BAME, CNRA de Bambey), lance un appel à candidatures pour des bourses de thèse de doctorat (Catégorie II – Doctorat – durée : 3 ans). Cet appel s'inscrit dans le cadre du Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires au Sénégal (FSRP-SEN), financé par le Gouvernement du Sénégal, via un prêt de la Banque mondiale et du FIDA.

Cet appel s'adresse aux étudiants titulaires d'un master, d'un diplôme d'ingénieur ou d'un équivalent, qui préparent une thèse de doctorat au Sénégal.

I. Domaines de recherche

- Productions végétales et domaines connexes
- Productions animales et médecine vétérinaire
- Productions halieutiques
- Productions forestières
- Agroéconomie, économie, socio-économie et politique agricole
- Technologie alimentaire

II. Conditions de candidature

- Nationalité : sénégalaise ou d'un pays des Centres nationaux de spécialisation (CNS) du CORAF
- Encadrement : un directeur de thèse (enseignant-chercheur) et/ou un co-directeur chercheur de l'ISRA, de l'ITA, de l'ENSA ou d'une structure du SNRASP
- Domaine : poursuite d'études dans les domaines ciblés par le FSRP-SEN

III. Critères d'admission

- Avoir obtenu une mention Très bien, Bien ou l'équivalent en Master 2 ou en 5ème année du cycle ingénieur ;
- Être accepté ou avoir une candidature en cours pour l'inscription en thèse dans une école doctorale reconnue ;
- Avoir un projet de thèse ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70/100 selon la grille de notation du CRE ;
- Avoir un directeur de thèse (universitaire et/ou co-directeur chercheur du CRE/SNRASP).

IV. Droits et obligations des allocataires

- Durée : 36 mois
- Allocation mensuelle : 350 000 FCFA
- Frais complémentaires : 1 500 000 FCFA par an (frais de paillasse et de terrain, limités à 3 ans)
- Obligations : l'allocataire s'engage à réaliser ses travaux de thèse conformément au projet validé, à respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil, à produire des rapports semestriels, à mentionner le FSRP-CRE dans toute publication, et à rembourser les sommes perçues en cas d'abandon injustifié.

V. Dossier de candidature

- Formulaire dûment rempli (Annexe IC – Catégorie II-Doctorat) ;
- Photocopie de la carte nationale d'identité ;
- Lettre de motivation adressée au comité de sélection ;
- Curriculum vitae détaillé (études, diplômes, publications, rapports, langues, expérience professionnelle) ;
- Relevés de notes du Master 2 ou de la 5ème année d'ingénieur ;
- Projet de thèse (selon le canevas de l'Annexe 2B);
- Deux lettres de référence (dont une du futur directeur de thèse et une d'un chercheur ISRA/ITA/ENSA/SNRASP) ;
- Présentation synthétique des travaux effectués en Master 2, dans le cadre d'un mémoire d'ingénieur ou d'un équivalent, ainsi que des résultats saillants (2 pages).

VI. Dépôt du dossier

Le dossier électronique complet doit être envoyé aux adresses : appelcre@ensa.edu.sn et avec pour objet « Candidatures _Appel CRE_catégorie II- DOCTORAT ». Une version physique doit être déposée auprès du secrétariat du CERAAS sis à l'ENSA de Thiès, **au plus tard le 12 décembre 2026 à 15h00** (heure locale).

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ISRA

LE DIRECTEUR GENERAL ET PAR DELEGATION

Le Directeur du CERAAS

Dr Ndjido Ardo KANE